

Saxifrage condamné en appel pour diffamation

Le feuilleton judiciaire qui opposait *Saxifrage*, journal tarnais indépendant, à Didier Sirgue, co-gérant du circuit automobile d'Albi (sous délégation de service public), a pris fin le 12 novembre dernier – jour où la 3^{ème} chambre d'appel de Toulouse a confirmé la culpabilité du journal pour diffamation.

Ce dernier avait publié dans son numéro 13 (décembre 2018) un entretien accordé par Pascal Pragnère, élu d'opposition (EELV), dans lequel il critiquait vivement la gestion du circuit. Il avait notamment déclaré : « Pour moi, le bénévolat pour une boîte privée, c'est du détournement d'argent, et de l'abus de confiance. », évoquant l'activité de l'association des bénévoles du circuit d'Albi (ABCA), adossée à DS Events, société gestionnaire du Circuit dont Didier Sirgue est le cogérant.

Pour avoir émis ce point de vue, la cour d'appel de Toulouse a condamné *Saxifrage* et Pascal Pragnère à verser solidairement à Didier Sirgue la somme de 3 200 euros, et à payer une amende de 469 euros. Raison invoquée par le tribunal : « [C]es propos traitent de la gestion financière interne d'une société gérée par Didier Sirgue, et n'ont donc plus de lien direct avec le souci de la bonne gestion des fonds publics ». En d'autres termes, impossible de discuter publiquement la gestion d'une société privée, même si celle-ci se fait *au nom* de la collectivité (sous délégation de service public).

Alors qu'en cette période, jamais la liberté d'expression n'aura autant été sous le feu du projecteur médiatique, *Saxifrage* ne peut que s'insurger contre une telle décision, et sa disproportion, eu égard à l'état interne de ses finances. Croulant sous des frais de justice sans commune mesure avec ses moyens (8 000 euros en tout, dont 6 000 euros de frais d'avocat), le journal connaît aujourd'hui un péril financier sans précédent qui menace totalement son activité – pour la simple et bonne raison qu'il a *dû* se défendre.

Aussi, l'état de nos finances nous oblige à nous en remettre, une nouvelle fois et sans gâité de coeur, à la solidarité de nos lecteurs et sympathisants. Tout ceci, alors même que le tribunal n'a pas jugé bon – comme il est coutume dans ce genre d'affaire – de donner la parole à M. Sirgue dans nos colonnes pour qu'il y rétablisse *sa* vérité.

Nous continuons de penser – n'en déplaise à la Justice – que nous avons fait notre travail honnêtement et que, de façon générale, ce travail contribue à vivifier la liberté d'expression, dans un paysage informationnel local on ne peut plus homogène. Quand bien même il aurait fauté, on ne peut accepter que l'existence d'un média alternatif soit suspendue à la réaction d'humeur d'un homme offensé, à tort ou à raison.

Cette intimidation insidieuse de la presse libre, nous voulons ici la dénoncer.

Le comité de rédaction de *Saxifrage*